

Index AI : PRE01/030/2013
18 January 2013

Si la Jordanie ferme ses frontières, la situation pour les réfugiés fuyant la Syrie va se durcir

Empêcher les réfugiés qui fuient le conflit syrien d'entrer en Jordanie accroîtrait leur souffrance et pourrait déboucher sur de nouvelles effusions de sang et violations des droits humains, a indiqué Amnesty International vendredi 18 janvier, après la déclaration du Premier ministre jordanien, qui a annoncé que les autorités jordaniennes fermeraient leur frontière si le gouvernement du président syrien Bachar el Assad était renversé.

Lors d'une conférence de presse dans la capitale jordanienne Amman, le 17 janvier, le Premier ministre Abdallah Ensour a en effet déclaré aux journalistes que son pays ne permettrait pas l'afflux continu de réfugiés sur son territoire si le gouvernement de Bachar el Assad venait à tomber ou si le nombre de réfugiés s'accélérait fortement, mais qu'il chercherait à les contenir en Syrie.

« À un moment où la population syrienne a sans doute le plus besoin de protection, la Jordanie menace de fermer ses frontières, l'exposant au risque de nouvelles atteintes aux droits humains, a mis en garde Charlotte Phillips, de l'équipe chargée des réfugiés à Amnesty International.

« Les partisans du gouvernement de Bachar el Assad, dont beaucoup appartiennent à des minorités syriennes, sont déjà en butte à des violations des droits humains imputables aux forces armées d'opposition.

« Si le gouvernement de Bachar el Assad est renversé, d'aucuns redoutent fortement que ses partisans présumés soient la cible de violences, notamment d'attaques menées en représailles, de la part des groupes armés d'opposition. »

En outre, il est probable que beaucoup d'autres auront besoin d'un refuge à l'abri des violences persistantes et de la tourmente humanitaire dans lesquelles est plongée la Syrie. Les civils, quels que soient le groupe ou la communauté auxquels ils appartiennent, devront peut-être quitter la Syrie pour ne pas être pris dans le feu des combats entre les différentes factions.

Lors de la conférence de presse du 17 janvier, le Premier ministre jordanien a également indiqué que les Palestiniens qui fuient la Syrie avec des cartes d'identité syriennes ne sont pas autorisés à entrer sur le territoire.

« La Jordanie, tout comme les autres pays limitrophes de la Syrie, est tenue au titre du droit international de faire en sorte que tous ceux qui fuient les persécutions ou les atteintes aux droits humains puissent demander l'asile sur son territoire, aujourd'hui et à l'avenir, a indiqué Charlotte Phillips.

« Chacun a le droit de quitter son pays et de solliciter l'asile. Les États ne sont pas autorisés à renvoyer de force une personne, de quelque manière que ce soit, dans un pays ou un territoire où elle risquerait d'être victime de persécution ou de graves atteintes à ses droits humains. Cela inclut l'interdiction de refouler

des personnes à la frontière.

« Les Palestiniens ne doivent pas être privés du droit de solliciter l'asile en raison de leur identité. »

À ce jour, plus de 620 000 réfugiés ont fui la Syrie vers les pays voisins de la région et l'Afrique du Nord, afin d'échapper au conflit sanglant qui a fait au moins 60 000 victimes, selon les chiffres des Nations unies.

Bon nombre de ceux qui ont réussi à franchir les frontières sont en butte à des difficultés extrêmes, dans des conditions hivernales très rudes, comme l'a récemment montré l'inondation de camps de réfugiés en Jordanie.

Selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), la Jordanie accueille au moins 187 552 réfugiés venus de Syrie.

« Amnesty International reconnaît que les pays voisins, notamment la Jordanie, accueillent avec générosité un très grand nombre de réfugiés, malgré la pression considérable qu'exerce un tel afflux sur les ressources, a poursuivi Charlotte Phillips.

« S'il est capital que les voisins de la Syrie maintiennent leurs frontières ouvertes, la communauté internationale doit dans le même temps renforcer considérablement l'aide qu'elle apporte aux réfugiés et aux pays limitrophes qui les accueillent. »